|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 23** | **Document C18/66-F** |
| **8 mars 2018** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| INCIDENCES FINANCIÈRES DES INITIATIVES RÉGIONALES APPROUVÉES PAR LA CMDT-17 |

|  |
| --- |
| RésuméLa Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017, a adopté la Déclaration de Buenos Aires et le Plan d'action de Buenos Aires, et notamment 30 initiatives régionales (5 initiatives régionales par région de l'UIT-D).Comme indiqué dans le rapport de la Commission de contrôle budgétaire (COM2) de la CMDT-17, il est proposé d'attribuer 1 million CHF issu des ressources de l'UIT par initiative régionale pour la période 2018-2021, ce qui représente un montant total de 30 millions CHF (à raison de 5 initiatives régionales par région), pour permettre à l'UIT‑D de créer des partenariats et d'attirer des partenaires qui augmenteront le montant des ressources financières attribuées par l'UIT en vue de réaliser des projets efficaces et utiles dans le cadre des initiatives régionales adoptées par la CMDT-17. Le montant qu'il est proposé d'attribuer est justifié dans le corps du présent document.Le Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et financières, qui s'est réuni au mois de janvier 2018, a examiné le rapport de la COM2 de la CMDT-17 et a demandé au Secrétariat "de présenter des options pour la mise en oeuvre partielle des initiatives régionales susceptibles d'être prises en compte dans une version révisée du projet de plan financier pour la période 2020-2023".Le présent document offre un aperçu des initiatives régionales et présente quatre options[[1]](#footnote-1) pour l'attribution de ressources en vue de la mise en oeuvre des initiatives régionales; il justifie également la justification de chacune des options proposées. |

|  |
| --- |
| Suite à donnerLe Conseil est invité à **examiner** les options présentées dans le présent document et à **approuver** l'attribution de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des initiatives régionales.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_RéférencesDocuments [WTDC-17/85](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0085/en), [CWG-FHR 8/2](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGFHRM8-C-0002/fr), [C18/66](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0066/fr) |

# 1 Introduction

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017, a adopté la Déclaration de Buenos Aires et le Plan d'action de Buenos Aires, et notamment 30 initiatives régionales (5 initiatives régionales par région de l'UIT-D). Au vu du déroulement du précédent cycle de mise en oeuvre des initiatives régionales (2015-2017), il est évident que les projets à moyenne[[2]](#footnote-2) et à grande[[3]](#footnote-3) échelle ont d'importantes retombées aux niveaux national et régional.

Au cours de la période 2014-2018, l'UIT a signé 86 projets pour un montant de 26 millions CHF et a attribué 3,4 millions CHF de contributions en espèces à ces projets. Cependant, la majorité des projets restent de faible ou de moyenne ampleur en raison du manque de financements suffisamment conséquents pour soutenir des projets à grande échelle.

D'après l'expérience tirée de la mise en oeuvre d'initiatives régionales au cours des dernières années[[4]](#footnote-4), le Secrétariat, à la demande du Président de la Commission 3 de la CMDT-17, a proposé des estimations des ressources que l'UIT devrait fournir pour la mise en oeuvre des initiatives régionales et en vue de permettre à l'UIT-D de créer des partenariats et d'attirer des partenaires pour réaliser des projets efficaces et utiles dans le cadre des initiatives régionales adoptées par la CMDT-17.

En ce qui concerne le financement et le fait d'atteindre les résultats attendus, chaque initiative régionale nécessiterait la mise en place d'un ensemble de projets ayant chacun une valeur minimale comprise entre 3,5 et 5 millions CHF. Cela signifie qu'au total, entre 105 et 150 millions CHF sont nécessaires pour financer la mise en oeuvre des 30 initiatives régionales approuvées par la CMDT-17 sur une période de quatre ans (comme expliqué à l'Annexe B du Document [WTDC-17/85](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0085/fr)). Les montants demandés sont tirés d'exemples concrets où l'UIT a, par le passé, attribué un budget significatif à un projet, provoquant l'attribution d'une contribution élevée à ce même projet de la part d'un partenaire:

• Partenariat avec la Commission européenne: l'UIT a contribué à hauteur de 0,4 million d'euros et la Commission européenne à hauteur de 8 millions d'euros.

• Partenariat avec la Fondation McCaw sur les réseaux hertziens large bande: l'UIT a attribué 2,4 millions CHF et le partenaire 4 millions CHF.

• Négociations avec la Commission européenne sur le point d'aboutir: l'UIT a attribué 0,5 million d'euros et la Commission européenne 5 millions.

# 2 Aperçu des initiatives régionales

La CMDT-17 a approuvé les initiatives régionales qui couvrent les larges axes prioritaires suivants, créant des synergies entre les régions dans le cadre de la mise en oeuvre des initiatives régionales, tel que précisé dans l'**Annexe 1**.

# 3 Propositions

Le Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et financières, qui s'est réuni au mois de janvier 2018, a examiné le rapport de la Commission de contrôle budgétaire (Document [CWG-FHR 8/2](https://www.itu.int/md/S18-CLCWGFHRM8-C-0002/fr)) et a demandé au Secrétariat "de présenter des options pour la mise en oeuvre partielle des initiatives régionales susceptibles d'être prises en compte dans une version révisée du projet de plan financier pour la période 2020-2023".

La mise en oeuvre de ces initiatives régionales débutera en 2018. La contribution de l'UIT devrait être complétée par des fonds recueillis par le biais d'efforts de mobilisation de ressources et découlant des engagements de certains pays.

Conformément au Document WTDC-17/85, dans l'hypothèse de l'attribution de 500 000 CHF à chaque initiative régionale pour la période 2018-2019 et de 500 000 CHF pour la période 2020‑2021, un maximum de 15 millions CHF en 2018-2019, et de 15 autres millions CHF en 2020-2021, soit un total de 30 millions CHF, serait nécessaire pour une mise en oeuvre complète. Cette option correspond à la situation idéale en matière de financement, dans laquelle un projet pourrait avoir des retombées significatives si nous voulons financer des projets à grande échelle ayant des incidences plus importantes.

D'après la demande du Groupe de travail du Conseil sur les ressources humaines et financières au Secrétariat de présenter des options relatives à une mise en oeuvre partielle, et compte tenu des ressources financières limitées de l'Union, les options suivantes sont proposées, chacune accompagnée d'une note explicative. Plus le montant attribué à chaque initiative régionale est élevé, plus les partenaires extérieurs sont susceptibles d'engager des fonds importants[[5]](#footnote-5) dans des projets relatifs aux initiatives régionales.

|  | Options pour une mise en oeuvre partielle | 2018-2019 | 2020-2021 | TOTAL 2018-2021 |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Attribution de 100 000 CHF à chaque initiative régionale pour la période 2018-2019, et de 500 000 CHF pour la période 2020-2021. | 3 millions CHF maximum | 15 millions CHF | **18 millions CHF** |
| 2 | Attribution de 100 000 CHF à chaque initiative régionale pour la période 2018-2019, et de 200 000 CHF pour la période 2020-2021. | 3 millions CHF maximum | 6 millions CHF | **9 millions CHF** |
| 3 | Attribution de 100 000 CHF à chaque initiative régionale pour la période 2018-2019, et de 100 000 CHF pour la période 2020-2021. | 3 millions CHF maximum | 3 millions CHF | **6 millions CHF** |

**Notes explicatives concernant les options de mise en oeuvre partielle**

**Option 1**: dans une certaine mesure, l'attribution de 100 000 CHF à chaque initiative régionale au cours des deux premières années, puis de 500 000 CHF au cours des deux années suivantes aiderait à attirer plus de financements, en expliquant aux partenaires que les projets se scinderaient en deux phases, augmentant ainsi la contribution de l'UIT au projet.

**Option 2**: l'attribution de 100 000 CHF à chaque initiative régionale au cours des deux premières années, puis de 200 000 CHF au cours des deux années suivantes attirera probablement des financements pour des projets de moyenne ampleur.

**Option 3**: l'attribution de 100 000 CHF au cours des deux premières années et du même montant au cours des deux années suivantes attirera probablement des financements pour des projets de petite ampleur. Cette option risque d'aboutir au même résultat que lors du dernier cycle: les partenaires extérieurs déclineront l'invitation à contribuer ou injecteront de faibles montants.

Annexe 1

Larges axes prioritaires créant des synergies entre les régions dans le cadre de la mise en oeuvre des initiatives régionales

# 1 Infrastructure large bande:

• **AFR2**: Promotion des nouvelles **technologies large bande**;

• **AMS3**: Déploiement de l'**infrastructure large bande**, en particulier dans les zones rurales et délaissées, et renforcement de l'accès large bande à des services et applications;

• **ARB4**: **Internet des objets**, villes intelligentes et mégadonnées;

• **ASP3**: Promouvoir le développement des **infrastructures** pour améliorer la connectivité numérique;

• **CEI3**: Développement et réglementation de l'**infrastructure** de l'infocommunication pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs et résilients;

• **CEI5**: Promouvoir des solutions novatrices et des partenariats pour la mise en oeuvre des technologies de l'Internet des objets et leur interaction dans les **réseaux de télécommunication**, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT‑2020 et les réseaux de prochaine génération, au service du développement durable;

• **EUR1**: **Infrastructure large bande**, radiodiffusion et gestion du spectre.

# 2 Applications TIC:

• **AFR1**: Mise en place d'**économies numériques** et promotion de l'innovation en Afrique;

• **AMS5**: Développement de l'**économie numérique, des villes et des communautés intelligentes** et de l'Internet des objets et promotion de l'innovation;

• **ARB3**: **Inclusion financière numérique**;

• **ARB4**: **Internet des objets, villes intelligentes et mégadonnées**;

• **ASP2**: Tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'**économie numérique** et une société numérique inclusive;

• **CEI1**: Développement de la **cybersanté** afin de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous à tout âge;

• **CEI2**: Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication afin d'assurer une **éducation inclusive, équitable, sûre et de qualité**, notamment en améliorant les connaissances des femmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et du **cybergouvernement**;

• **CEI5**: Promouvoir des solutions novatrices et des partenariats pour la mise en oeuvre des technologies de l'**Internet des objets** et leur interaction dans les réseaux de télécommunication, y compris les réseaux 4G, les réseaux IMT‑2020 et les réseaux de prochaine génération, au service du développement durable;

• **EUR2**: Approche centrée sur l'utilisateur en vue de mettre au point des **services pour les administrations nationales**.

# 3 Confiance et sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC:

• **AFR3**: Renforcement de la **confiance** et de la **sécurité** dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

• **ARB2**: **Confiance** et **sécurité** dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication;

• **ASP5**: Contribuer à la mise en place d'un **environnement fiable et solide**;

• **EUR4**: Renforcer la **confiance** dans l'utilisation des TIC.

# 4 Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique:

• **AFR5**: Gestion et contrôle du **spectre des fréquences radioélectriques** et **passage à la radiodiffusion numérique**;

• **AMS2**: Gestion du spectre et **passage à la radiodiffusion numérique**;

• **EUR1**: Infrastructure large bande, **radiodiffusion** et **gestion du spectre**.

# 5 Catastrophes et changements climatiques:

• **AMS1**: Communications pour la **réduction et la gestion des risques de catastrophe**;

• **ARB1**: Environnement, **changements climatiques** et **télécommunications d'urgence**;

• **CEI4**: Suivi de l'**état écologique** ainsi que de la présence et de l'**utilisation rationnelle des ressources naturelles**.

# 6 Innovation:

• **AFR1**: Mise en place d'économies numériques et promotion de l'**innovation** en Afrique;

• **AMS5**: Développement de l'économie numérique, des villes et des communautés intelligentes et de l'Internet des objets et promotion de l'**innovation**;

• **ARB5**: **Innovation** et **esprit d'entreprise**;

• **EUR5**: **Ecosystèmes de l'innovation** centrés sur les technologies de l'information et de la communication.

# 7 Inclusion numérique et accessibilité:

• **AMS4**: **Accessibilité, y compris financière**, pour une région Amériques inclusive et durable;

• **ASP1**: Répondre aux **besoins particuliers** des pays les moins avancés, des petits Etats insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral;

• **ASP2**: Tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'économie numérique et une **société numérique inclusive**;

• **CEI2**: Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication afin d'assurer une **éducation inclusive**, équitable, sûre et de qualité, notamment en améliorant les connaissances des femmes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et du cybergouvernement;

• **EUR3**: Accessibilité, y compris financière, et renforcement des capacités pour tous dans l'optique de l'**inclusion numérique** et du développement durable.

# 8 Renforcement des capacités:

• **AFR4**: **Renforcement des capacités** humaines et institutionnelles.

# 9 Politiques et réglementation:

• **ASP4**: Créer un **environnement politique et réglementaire** favorable.

Note: Cette liste est une liste indicative des larges axes prioritaires, qui s'appuie sur le titre de chaque initiative régionale. La section 3 du Plan d'action de Buenos Aires contient de plus amples informations sur les initiatives régionales.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Ces options découlent du financement de l'ensemble de projets en train d'être formulés dans le cadre des initiatives régionales en vue de leur mise en oeuvre. Elles sont établies en partant du principe que l'attribution de petits montants aux initiatives régionales a tendance à ne pas inciter les partenaires extérieurs pour le développement à contribuer aux projets. Au cours de la dernière période d'études, l'UIT a attribué 50 000 CHF à chaque initiative régionale, ce qui a rendu quasiment impossible le fait d'inciter des partenaires à apporter des contributions financières. [↑](#footnote-ref-1)
2. On appelle "projets à moyenne échelle" ceux dont le montant est de 500 000 CHF à 1 million CHF. [↑](#footnote-ref-2)
3. On appelle "projets à grande échelle" ceux dont le montant s'élève à plus d'1 million CHF. [↑](#footnote-ref-3)
4. L'expérience montre que le montant attribué par l'UIT à chaque initiative régionale – 50 000 CHF – était trop faible pour inciter des partenaires pour le développement à contribuer financièrement. Pour cette raison, les rapports concernant la mise en oeuvre des initiatives régionales ont été établis dans le contexte de la mise en oeuvre d'activités associées relevant du Plan opérationnel. [↑](#footnote-ref-4)
5. Ces options comportant le montant qu'il est proposé à l'UIT d'attribuer constituent des suggestions qui permettraient au BDT de commencer la mise en oeuvre, et qui seraient susceptibles d'inciter des partenaires extérieurs à accorder plus de fonds. [↑](#footnote-ref-5)